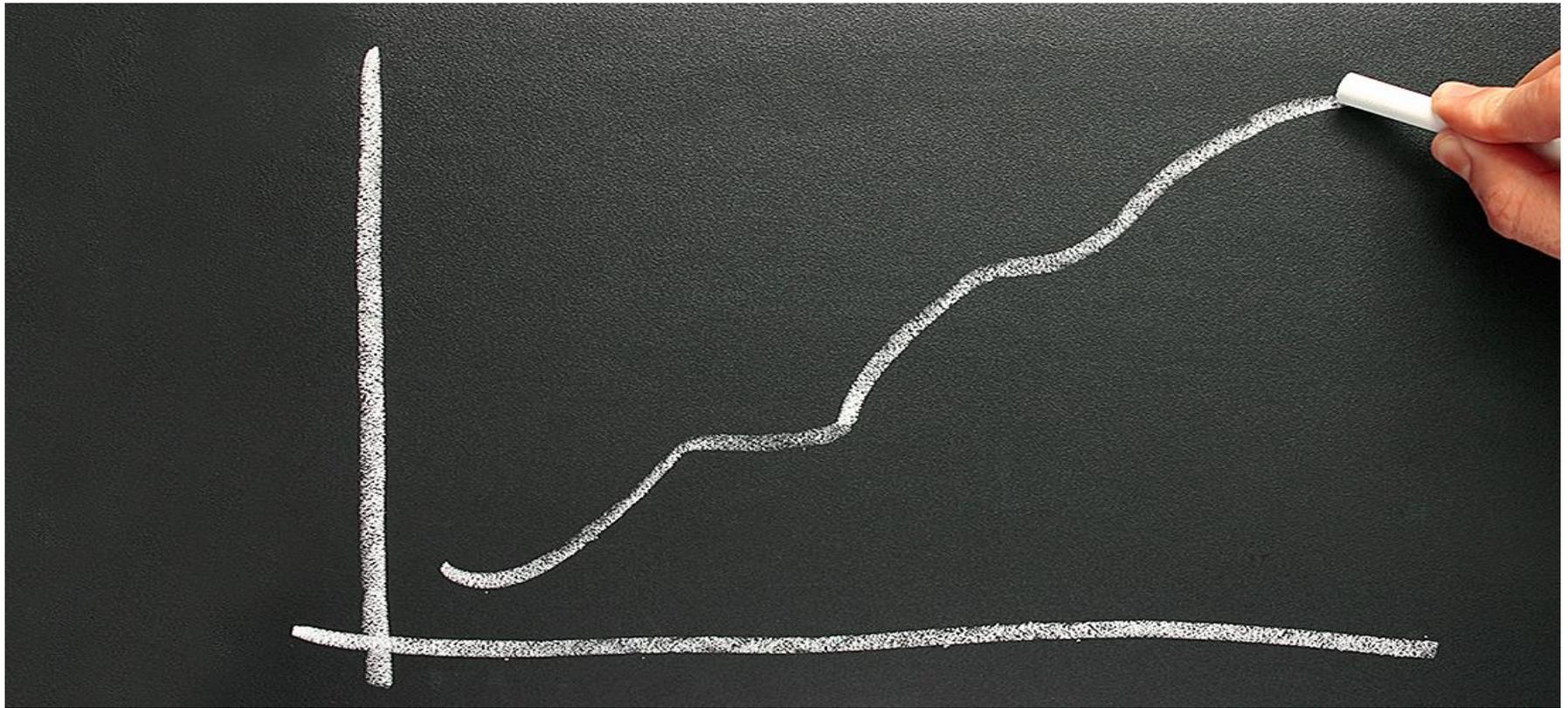


Nouvelle méthode d'estimation de l'effectif des travailleurs à plein temps (TPT)



suva

Mieux qu'une assurance

Peter Andermatt, secteur statistique, Suva
Journée 2012 de la CFST destinée aux organismes responsables, Bienne, 8. mai 2012

L'essentiel en bref

- Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) introduit en 2012 une nouvelle méthode d'estimation plus précise de l'effectif des travailleurs à plein temps.
- Le nombre des travailleurs à plein temps est globalement inférieur de 7 % aux précédentes estimations.
- Conséquence: le risque de cas augmente en moyenne de 7 %, mais la tendance reste globalement orientée en baisse.
- Selon la branche, l'ajustement peut dépasser 20 %. La nouvelle méthode d'estimation n'a pas d'incidence sur les primes.

Pourquoi une méthode d'estimation?

- Les entreprises ne déclarent que le total de la masse salariale.
- Les informations concernant le salarié ne sont communiquées qu'en cas d'accident.
- Sans valeur de référence, le nombre des accidents n'est pas pertinent → cas pour 1000 personnes (à plein temps).
- Principe d'estimation: $TPT = \frac{\text{masse salariale}}{\text{salaire moyen}}$

Pourquoi une modification de la méthode d'estimation?

- Le service de centralisation des statistiques signalait depuis quelque temps dans ses publications que les valeurs d'estimation du nombre des salariés à plein temps étaient tendanciuellement trop élevées.
- Les nouveaux moyens informatiques permettent de procéder à des analyses plus fouillées.
- Les enseignements tirés de la comparaison avec l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) de l'OFS sont pris en compte.
- Les données comparatives obtenues par échantillonnage permettent de juger de la précision de cette estimation.

Qu'est-ce qui a changé?

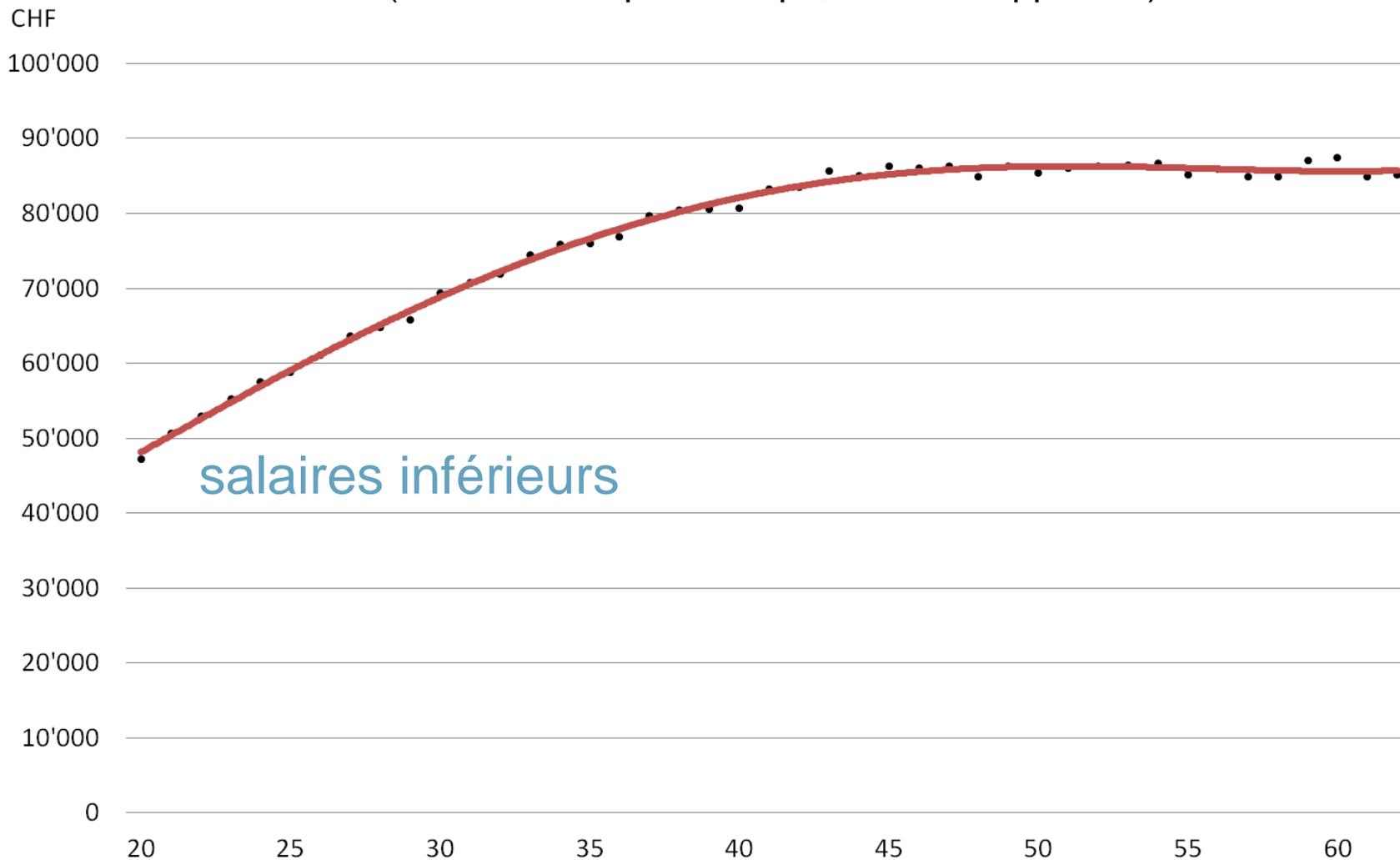
- L'estimation excessive est corrigée grâce à une pondération en fonction de l'âge et du sexe.
- La nouvelle méthode d'estimation est uniforme pour l'ensemble des assureurs LAA (jusqu'à présent: estimation séparée pour la Suva et les autres assureurs).
- Les salaires moyens sont recensés selon la NOGA 2008 (jusqu'à présent: selon les classes de primes des assureurs).
- Les disparités régionales des salaires sont si possible prises en compte.

Pondération en fonction de l'âge et du sexe

Les valeurs d'estimation des salaires moyens étaient jusqu'à présent tendanciuellement trop basses:

- les jeunes assurés perçoivent des salaires inférieurs

Salaire moyen assuré des victimes d'accidents en fonction de l'âge, 2011 (travailleurs à plein temps, sans les apprentis)

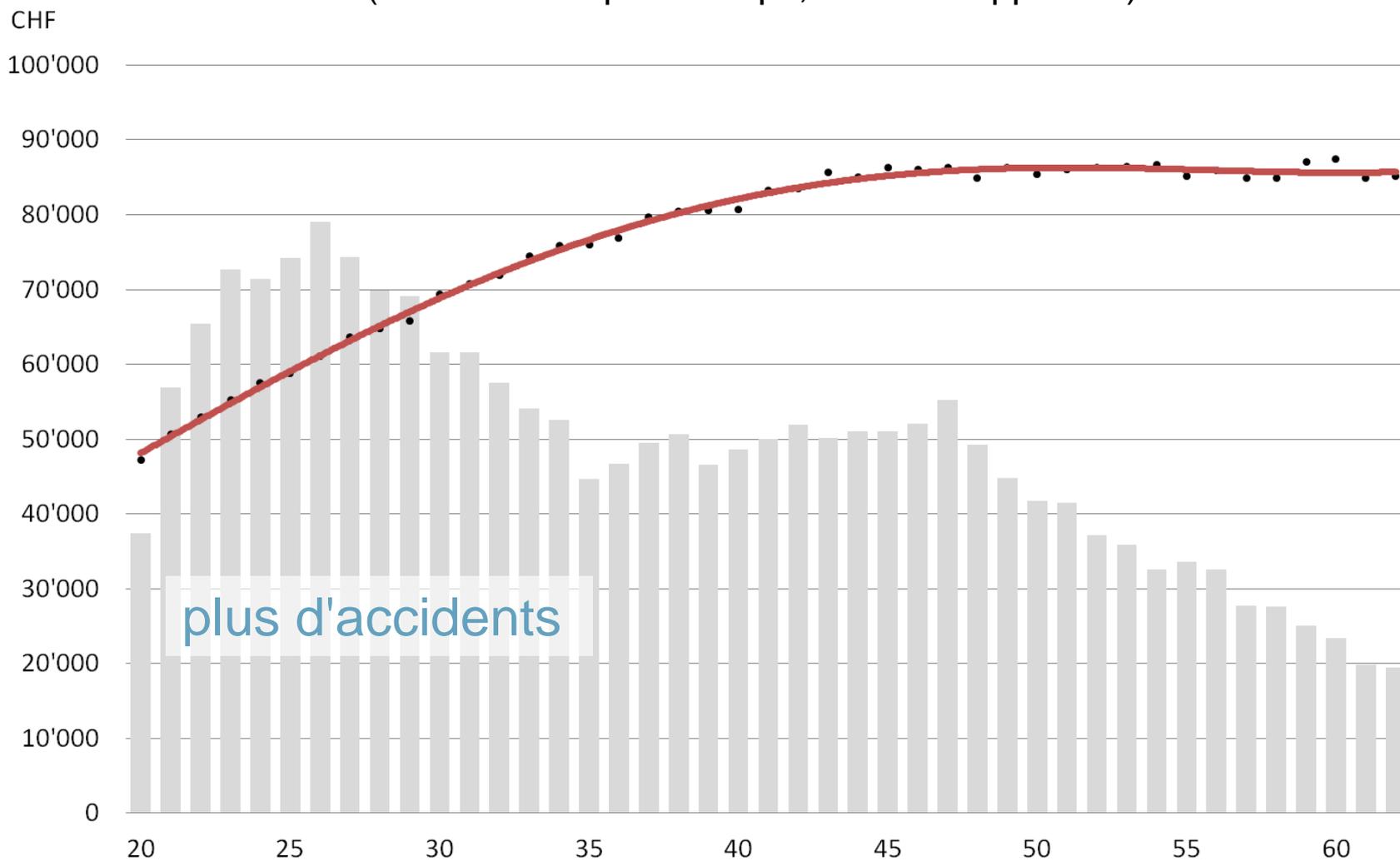


Pondération en fonction de l'âge et du sexe

Les valeurs d'estimation des salaires moyens étaient jusqu'à présent tendanciuellement trop basses:

- les jeunes assurés perçoivent des salaires inférieurs
- les jeunes assurés ont plus souvent des accidents

Salaire moyen assuré des victimes d'accidents en fonction de l'âge, 2011 (travailleurs à plein temps, sans les apprentis)



Pondération en fonction de l'âge et du sexe

Les valeurs d'estimation des salaires moyens étaient jusqu'à présent tendanciuellement trop basses:

- les jeunes assurés perçoivent des salaires inférieurs
- les jeunes assurés ont plus souvent des accidents
- il en résulte un gonflement des bas salaires chez les victimes d'accidents, ce qui tire le salaire moyen vers le bas

Les salaires des victimes d'accidents sont désormais pris en considération en proportion de la part des hommes et des femmes dans la population exerçant une activité salariée et en fonction de l'âge.

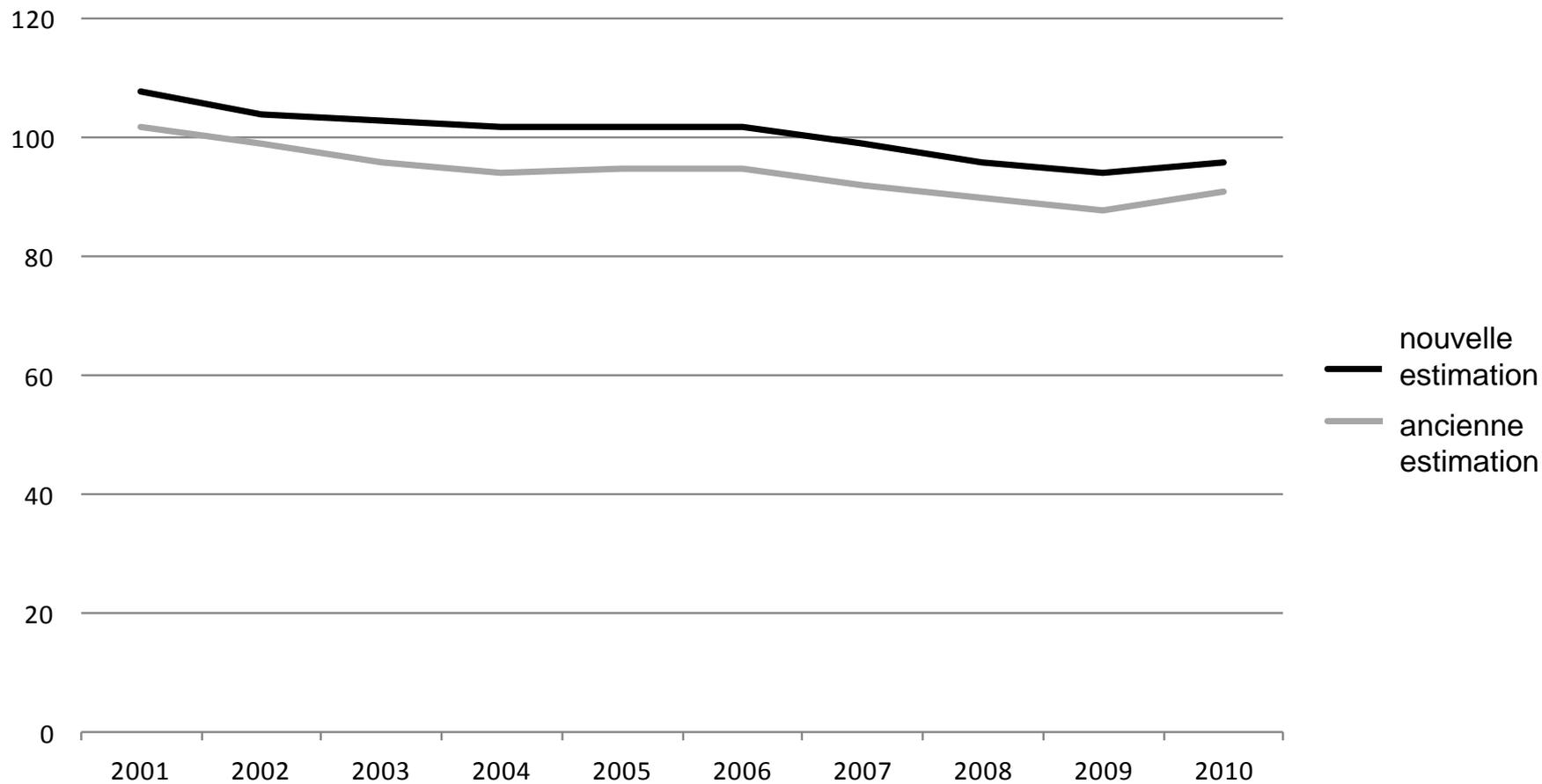
Incidences sur les résultats

- Le nombre des travailleurs à plein temps baisse en moyenne de 7 % aussi bien à la Suva que chez les autres assureurs.
- En contrepartie, le risque de cas augmente en moyenne de 7 %.
- L'adaptation de la méthode de calcul n'est pas ressentie avec la même intensité dans toutes les branches.
- L'adaptation n'a aucune incidence sur les primes.

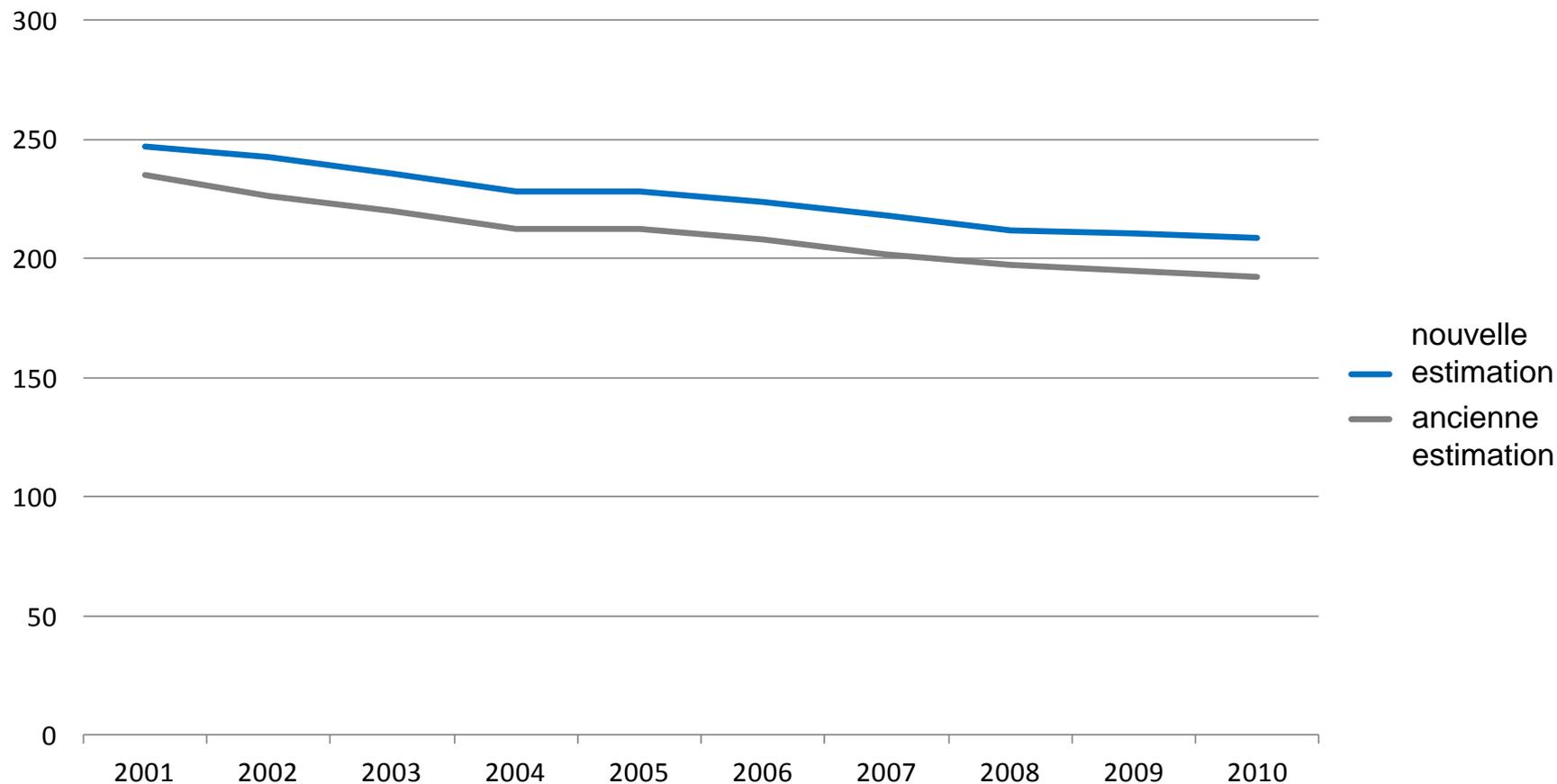
Nouvelle estimation rétrospective sur dix ans

- L'évolution du risque de cas sera recalculée à partir de la nouvelle méthode d'estimation sur une période rétrospective de dix ans.
- Le risque de cas reste globalement orienté en baisse.
- Les séries chronologiques concernant l'évolution des accidents en fonction de la branche sont redéfinies:
www.unfallstatistik.ch

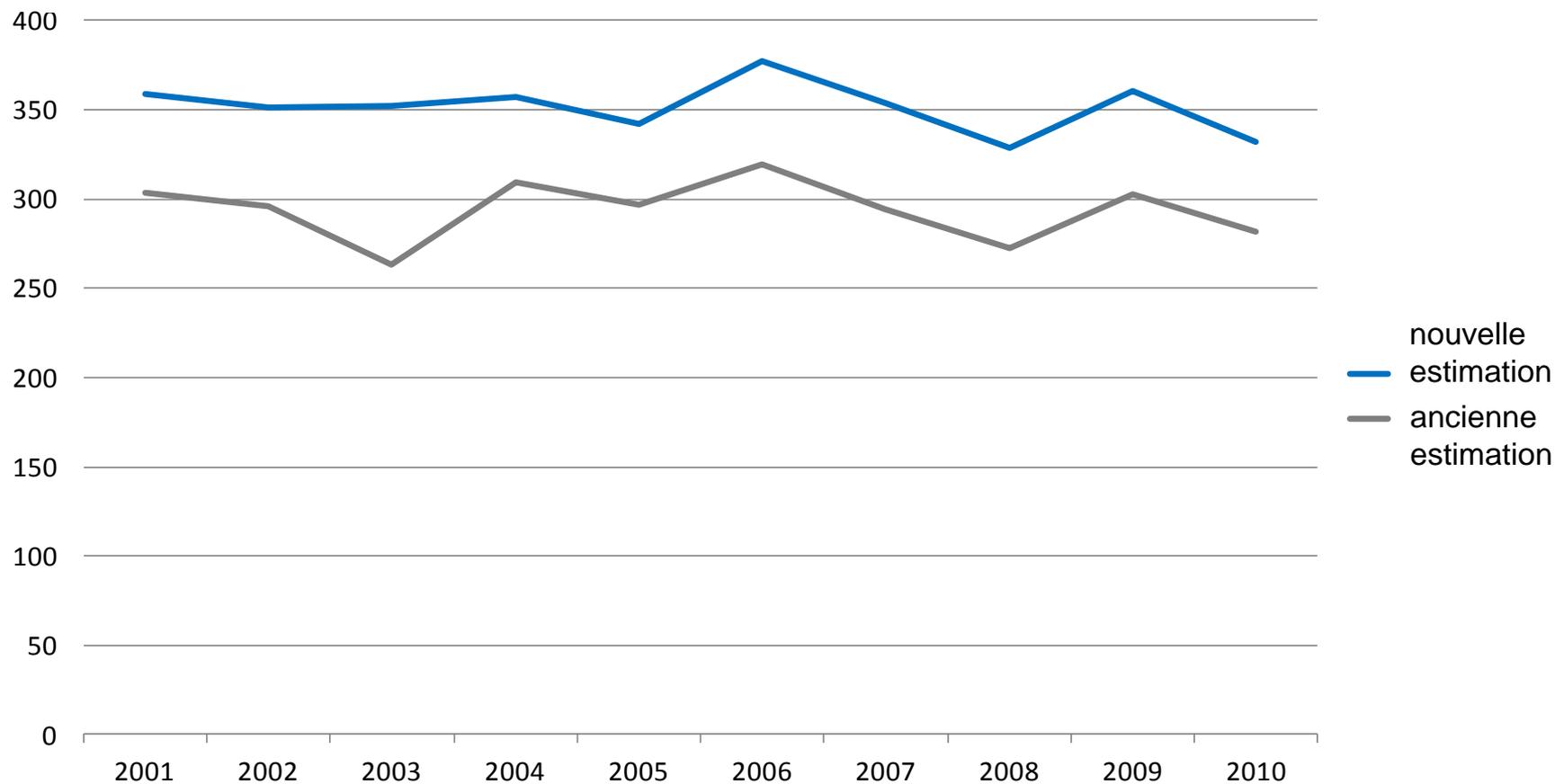
Accidents professionnels par 1000 travailleurs à plein temps, Suva selon l'ancienne et la nouvelle estimation



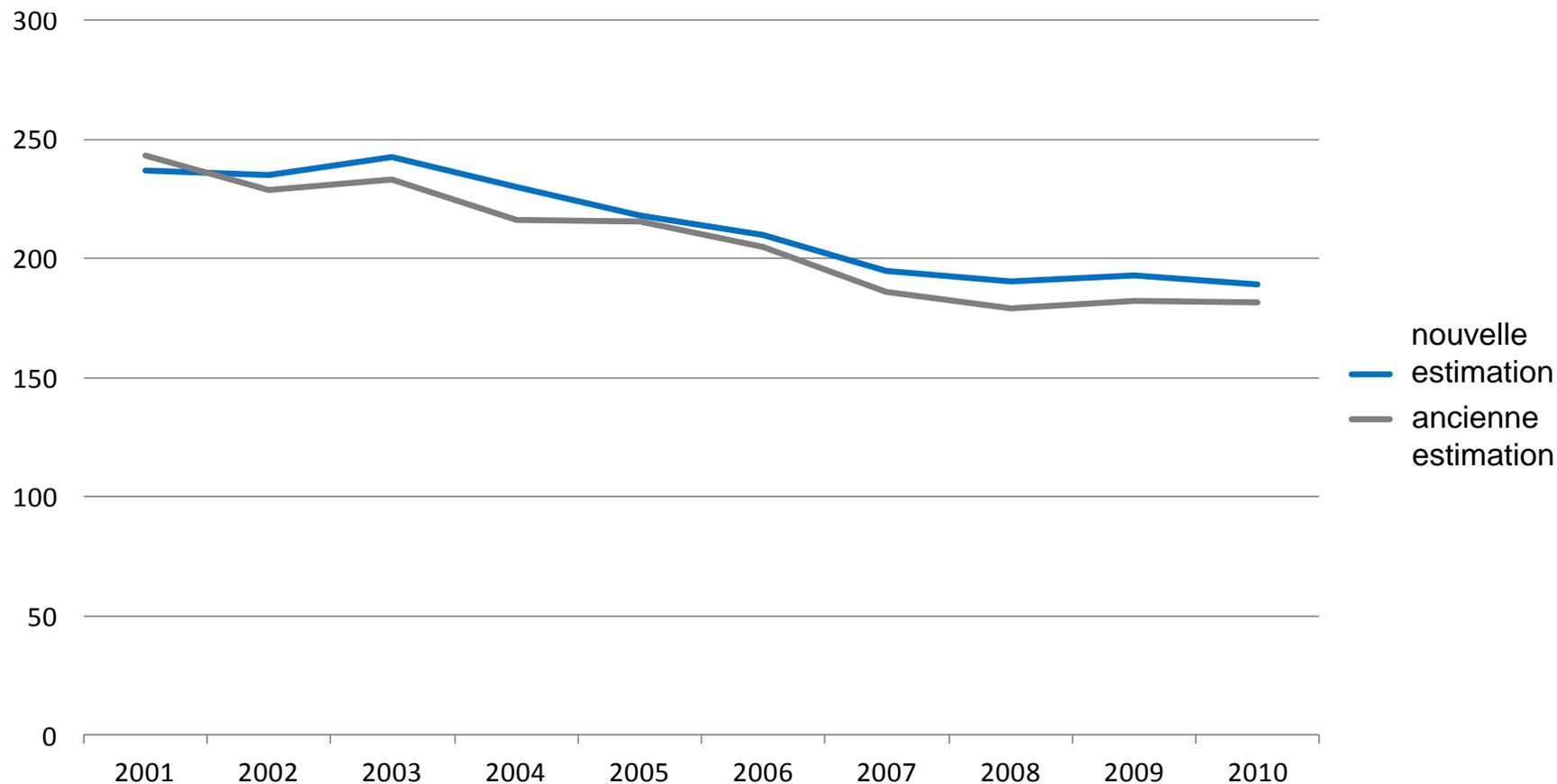
Accidents professionnels par 1000 travailleurs à plein temps,
classe 41A, secteur principal de la construction,
selon l'ancienne et la nouvelle estimation



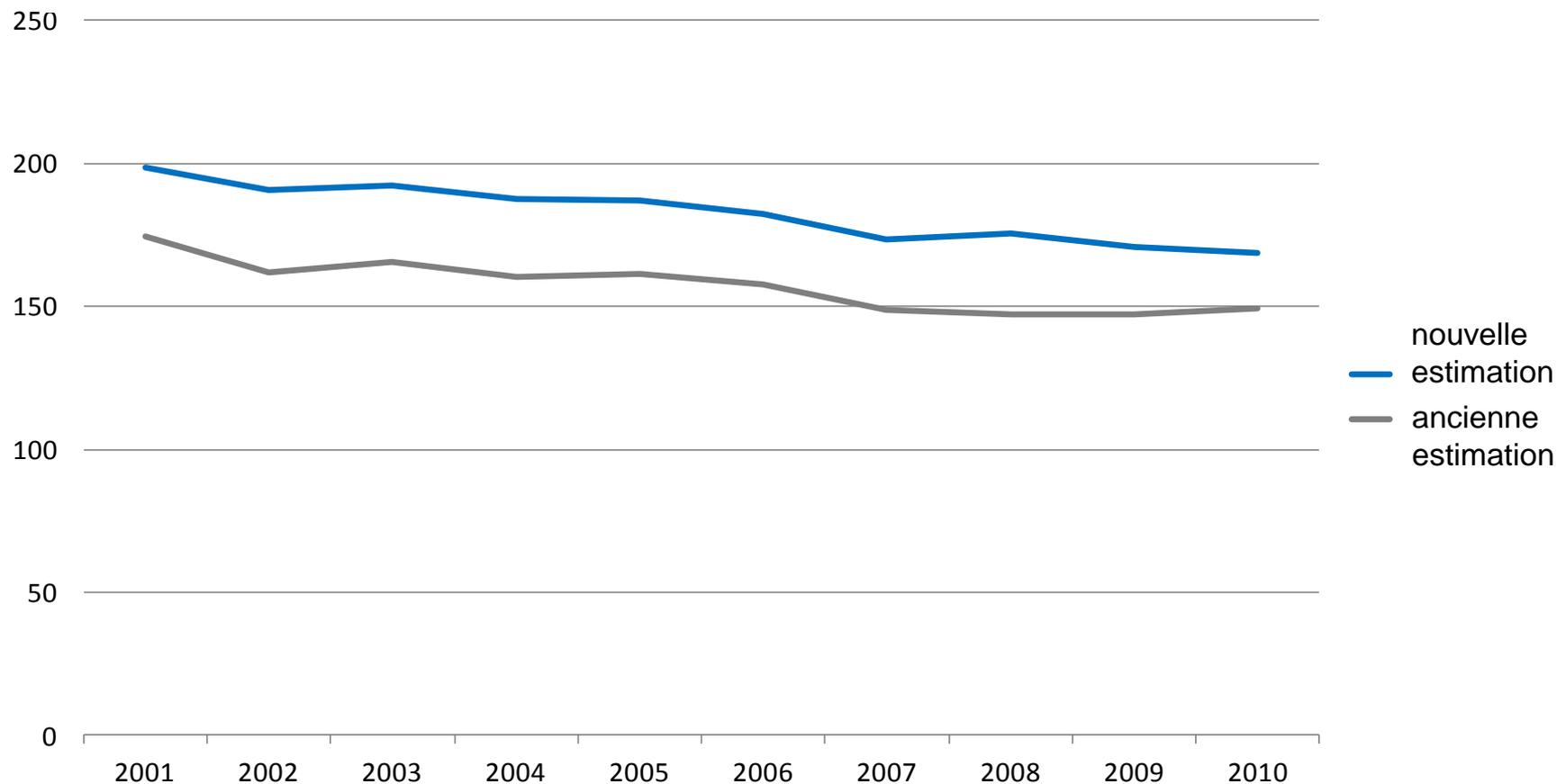
Accidents professionnels par 1000 travailleurs à plein temps,
classe 42B, exploitations forestières ,
selon l'ancienne et la nouvelle estimation



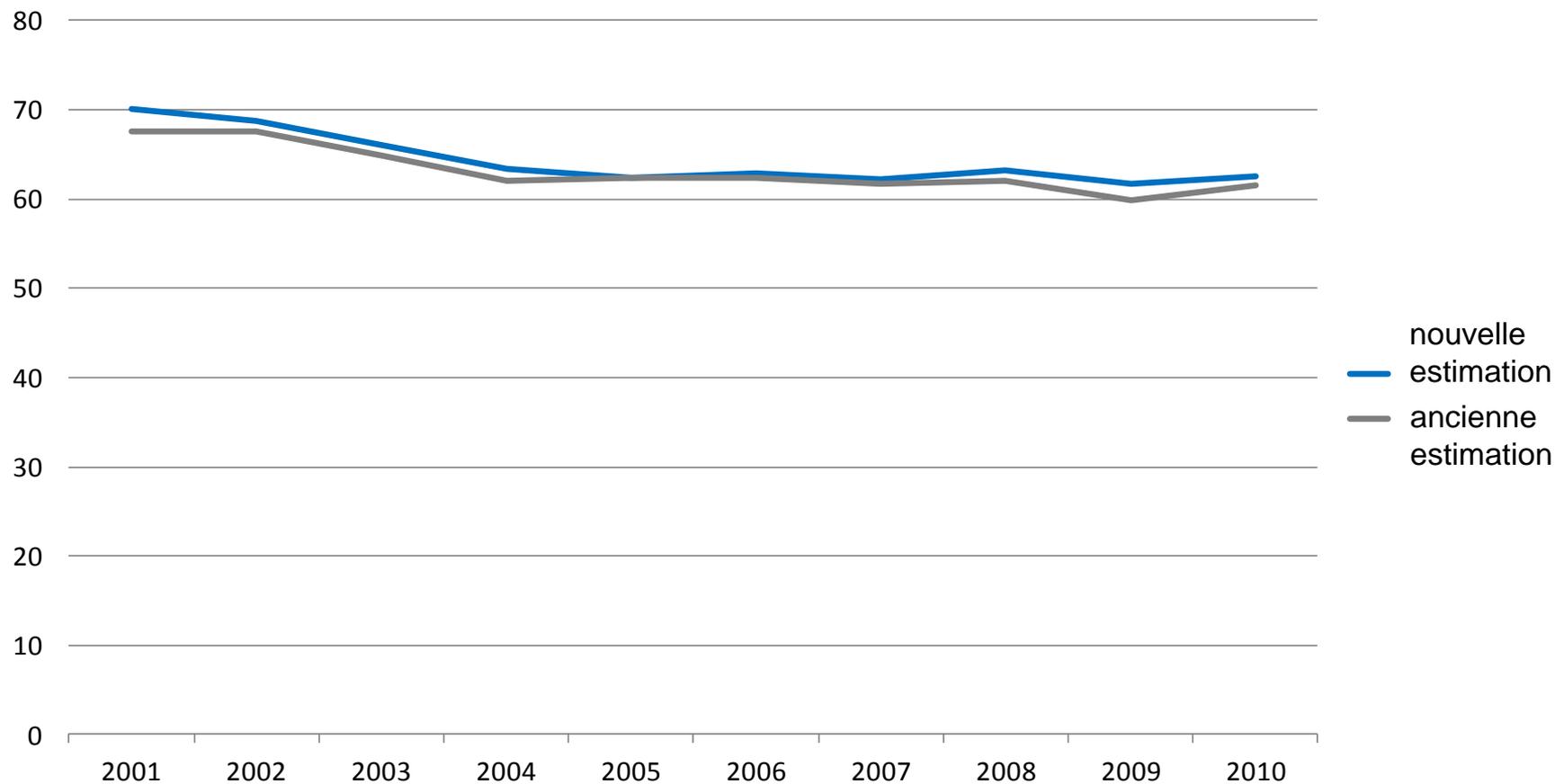
Accidents professionnels par 1000 travailleurs à plein temps,
classe 70C, prêt de personnel,
selon l'ancienne et la nouvelle estimation



Accidents professionnels par 1000 travailleurs à plein temps,
classe 18S, menuiseries et ébénisteries ,
selon l'ancienne et la nouvelle estimation



Accidents professionnels par 1000 travailleurs à plein temps,
classe 52A, entrepôts et maisons de commerce,
selon l'ancienne et la nouvelle estimation



Informations complémentaires

- Pour de plus amples informations concernant la nouvelle méthode d'estimation, veuillez consulter la fiche thématique sous: www.unfallstatistik.ch/f/vbfacts
- Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents LAA (SSAA) c/o Suva, secteur statistique, demeure à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.